



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE FONDS VERT

**pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires**

Webinaire à destination des communes et EPCI

19 avril 2024



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Propos introductifs par M. le Préfet du Morbihan

ORDRE DU JOUR

- 1- Quelques éléments de bilan sur l'édition 2023
- 2- Contenu des mesures du fonds vert
- 3- Modalités de dépôt des demandes
- 4- Échanges



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1- Éléments de bilan sur l'édition 2023

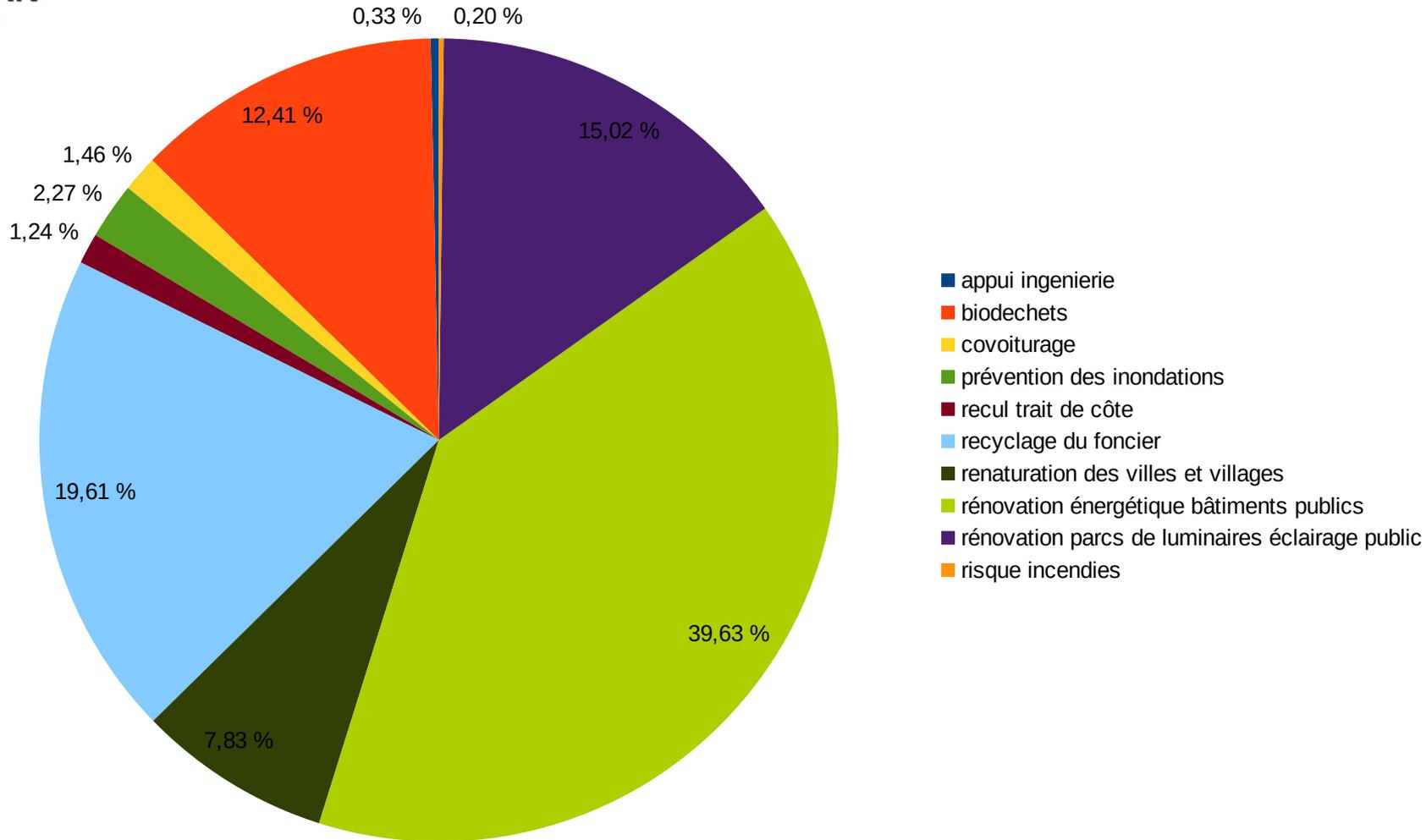
Montants mobilisés en 2023

- Le Fonds Vert au niveau national : 2 Mds €
- Enveloppe pour la Bretagne : environ 86 M €
- Crédits fléchés vers le Morbihan : plus de 17 M€
 - mesures régionales et départementales
 - dont 2 M€ au titre de la compensation CVAE

Analyse quantitative

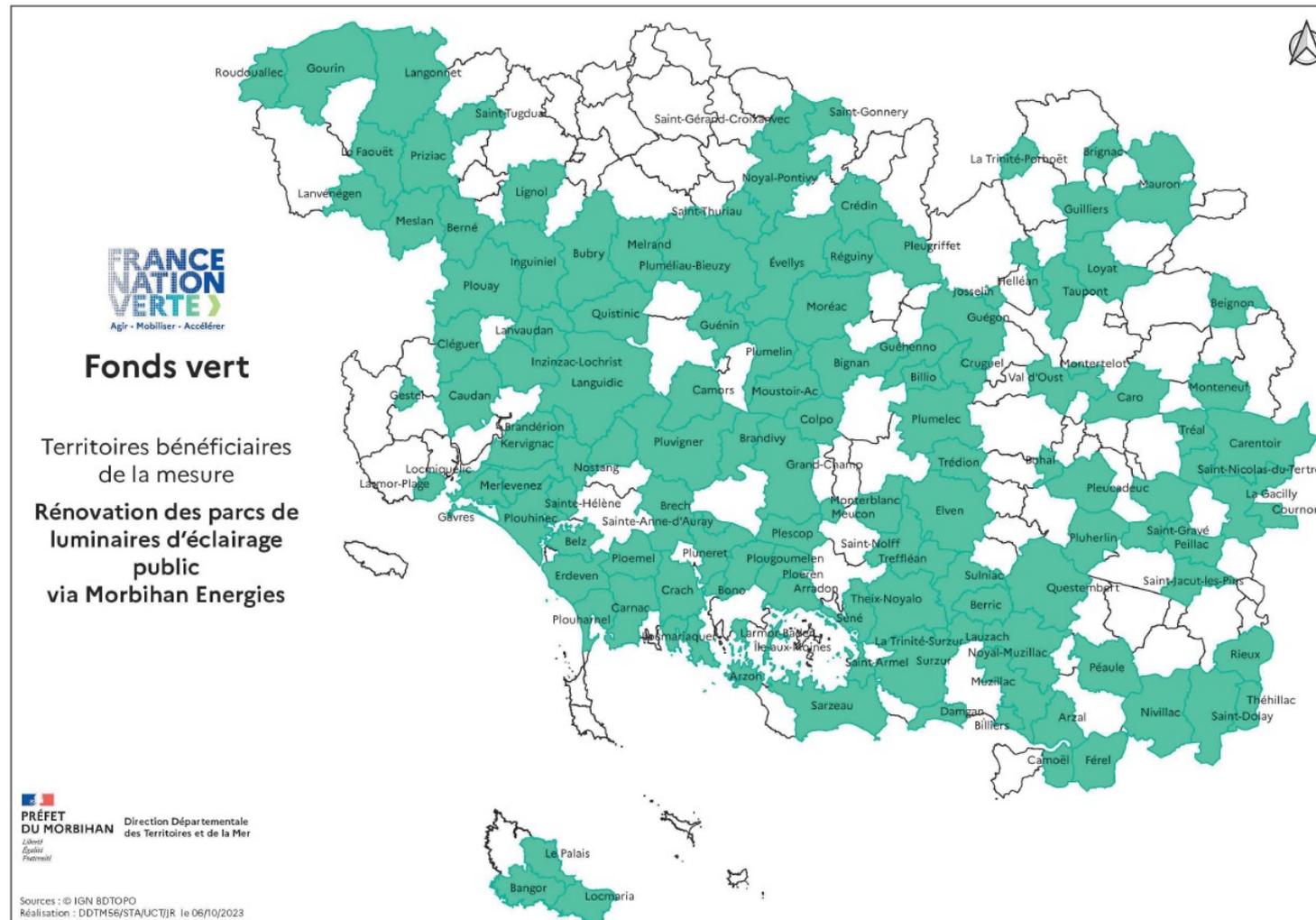
- En totalité, 174 projets déposés dans le Morbihan
- 105 dossiers retenus (60%)
- Principaux motifs de refus : projet inéligible, projet déjà commencé, pas d'étude thermique réalisée (FRE), projet non prioritaire compte tenu de la disponibilité financière, pas « d'effet levier »
- Typologie des bénéficiaires : communes de toutes tailles, réparties sur l'ensemble du département

Montant des projets retenus par mesure



Restitution de la part communale CVAE

Contrat conclu avec Morbihan Énergies





**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2 – Le fonds vert 2024 : orientations et contenu des mesures



Orientations 2024

- Le Fonds Vert au niveau national : 2 M€
- Une enveloppe « stable » pour la Bretagne : environ 85 M€

- Projets ciblés :
 - * maturité suffisante : des travaux prévus dès 2024
 - * ambition écologique forte
 - * effet levier de 1 à 4, financement de l'État à hauteur de 25%

- Priorité accordée à la rénovation et la renaturation des écoles, avec un fléchage de crédits vers les quartiers prioritaires de la ville.

- 2 mesures nouvelles : mobilités rurales, investissements industriels dans les territoires d'industrie.

Mesures 2024 applicables dans le Morbihan

Axe 1 : Renforcer la performance environnementale



Rénovation énergétique des bâtiments publics - *priorité établissements scolaires et QPV*

Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets – *pilotage régional*

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public - *non prioritaire*

Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique



Prévention des inondations

Prévention des risques d'incendies de forêt

Recul du trait de côte

Fonds de renaturation des villes – *pilotage régional*

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie



Recyclage des friches – *pilotage régional*

Développer les mobilités en zones rurales – *nouvelle mesure*

Actions d'encouragement au covoiturage

Territoires d'industrie – *nouvelle mesure, pilotage régional*

Ingénierie d'appui à la transition écologique

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Ambition

Réduction minimale de **40 %** de la consommation d'énergie finale du bâtiment

Accent mis sur les établissements scolaires

Éligibilité de projets améliorant le confort d'été (solutions passives)

>>> La construction de bâtiments neufs et les opérations de démolition/reconstruction sont exclues

>>> caractère impératif de l'étude thermique (méthode réglementaire TH-C-E-ex)

Nature des projets éligibles

Réalisation de travaux sur des bâtiments existants permettant de diminuer significativement leur consommation énergétique et d'augmenter leur confort thermique.

Développement des mobilités durables en zones rurales

Ambition

Conception, mise en place et gestion de modes de transports peu ou non-polluants, qui contribuent à une baisse des GES

Porteurs éligibles

Acteurs ayant le statut d'AOM

Nature des projets éligibles

- Élaboration d'une stratégie mobilité : plan mobilité simplifié / AMO pour des études pré-opérationnelles pour des services de mobilité de proximité
- Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité

Prévention des inondations

Ambition

Améliorer la résilience des territoires face au changement climatique.

Nature des projets éligibles

- des actions déjà inscrites dans un PAPI labellisé ;
- des actions non retenues préalablement dans un PAPI labellisé avant le 31/12/23 faute de financement suffisant, à la condition qu'un ensemble d'actions non structurelles ait été engagé au moment du dépôt de la demande de subvention.
- soutien aux gémapiens gestionnaires des systèmes d'endiguement (travaux de réhabilitation des digues, de zones d'expansion des crues).

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f116-prevenir-les-inondations-renforcement-des-aid/>

Prévention des risques d'incendies de forêt

Ambition

Protéger les territoires, la population et les biens contre les incendies de forêt et de végétation.

Nature des projets éligibles

Actions visant à mieux protéger des zones déjà urbanisées (études, travaux, réalisation de plateformes de retournement en bout de voiries existantes, création de points d'eau, travaux d'adaptation de constructions et d'équipements publics existants nécessaires à la gestion de crise).

Fonds de renaturation des villes et des villages (dont cours d'école)

Ambition

Participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature.

Nature des projets éligibles

- renaturation des sols et espaces urbains ;
- restauration du réseau hydrographique ;
- végétalisation des bâtiments et équipements publics.

Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Ambition

Réduction des ordures ménagères résiduelles, par la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets

Nature des projets éligibles

- investissements pour l'achat et la mise en œuvre d'équipements nécessaires à la collecte et à la gestion de proximité des biodéchets des ménages, conditionnées par la réalisation d'une étude préalable ;
- études et investissements pour la valorisation des biodéchets

Recyclage des friches

Ambition

Recycler une friche urbaine, commerciale, aéro-portuaire, ferroviaire, routière, industrielle, militaire, minière pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités.

Nature des projets éligibles

Projets de recyclage d'une friche dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

Définition d'une friche

- tout terrain nu, déjà artificialisé et qui a perdu son usage ou son affectation
- un îlot d'habitat, d'activité ou mixte, bâti et caractérisé par une importante vacance ou qui a perdu son usage ou son affectation ou à requalifier.

Développement du covoiturage

Ambition

Développer la pratique du covoiturage avec la mise en place par les collectivités d'infrastructures facilitant l'usage et des actions d'animation et d'incitation financière.

Nature des projets éligibles

- études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles ;
- travaux de construction d'aires de covoiturage, d'aménagement de voies réservées au covoiturage, construction ou d'allongement de lignes de covoiturage, de points d'arrêts d'auto-stop ;
- campagnes de communication ou d'animation sans plateforme de mise en relation ;
- mise en place de plateforme de mise en relation ;
- incitations financières locales versées aux conducteurs/passagers.

Appui à l'ingénierie

Ambition

Apporter un appui en ingénierie de stratégie ou de planification et d'animation.

Cibles prioritaires

Collectivités faiblement dotées en ingénierie.

Nature des projets éligibles

Projets à forte valeur ajoutée pour la transition écologique :

- cofinancement de prestations d'ingénierie (en complément de l'ingénierie de projets déjà portée par certaines mesures thématiques du fonds vert pour accélérer la mise en œuvre des projets) ;

- cofinancements de postes d'animateurs ou de chefs de projet contractuels.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/23fa-soutenir-lingenierie-des-collectivites-pour-l/>

Recul du trait de côte :

→ Collectivités identifiées dans le décret

- Cartes locales de projection du recul du trait de côte ;
- Des actions de recomposition des territoires ;
- Des expérimentations d'adaptation voire relocalisation d'équipements d'hôtellerie de plein air

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/32cf-sadapter-au-recul-du-trait-de-cote/>

Développement des mobilités durables en zones rurales :

→ Collectivités et groupements

- Élaboration d'une stratégie mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / AMO développement de services ou projets ;
- Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/>

Territoires d'industrie :

→ A titre principal, les entreprises privées (accessoirement : groupements employeurs, associations, établissements de formation, collectivités & groupements) dans périmètre géographique TI 2023-2027

- Principalement les projets d'investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental (à titre auxiliaire, les projets d'investissement contribuant au développement de compétences industrielles clés pour la transition écologique)

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/574f-territoires-dindustrie-en-transition-ecologiq/>

Nouvelles mesures



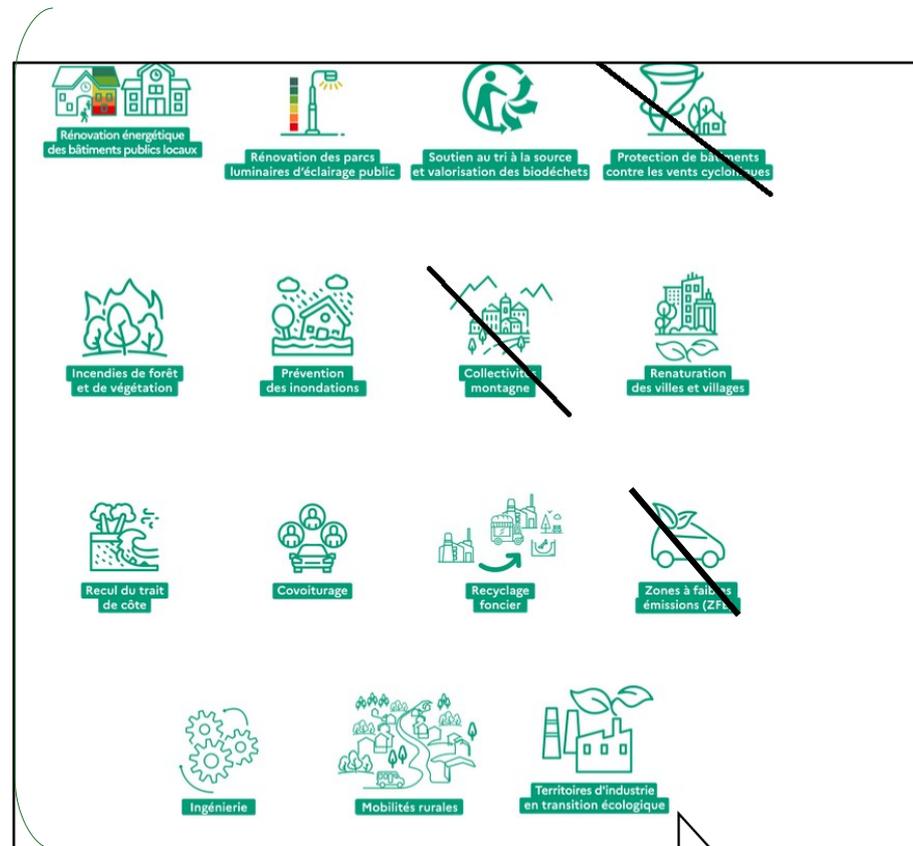
**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les cahiers d'accompagnement



<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>



Webinaires nationaux Fonds Vert

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=Webinaires>
→ Replay des webinaires organisés du 25 janvier au 15 février 2024

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=Webinaires> 80 % Rechercher

Présentation générale Aides en ingénierie **Webinaires**

Webinaires

À l'occasion d'une série de webinaires, Aides-territoires et les référents métiers de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), la Direction générale des infrastructures de transport et de mobilité (DGITM), la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), de la Direction générale des entreprises (DGE), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Office français de la biodiversité (OFB) décryptent chaque mesure et répondent aux questions des porteurs de projet.

👉 Inscrivez-vous ci-dessous aux webinaires qui vous intéressent pour réaliser les projets de transition écologique de votre collectivité !

WEBINAIRES À VENIR

Les mesures contribuant à la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

📅 Jeudi 15 février de 9h30 à 10h30

👉 Déroulé :

> Présentation des six mesures contribuant à la stratégie nationale pour la biodiversité :

1. Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : élaborer un atlas de la biodiversité communale
2. Protéger et restaurer les espaces naturels
3. Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire
4. Renaturer les villes et les villages
5. Recycler les friches
6. Moderniser l'éclairage public

> Point spécifique sur la bascule des dossiers déposés en 2023 sur la mesure "accompagnement de la SNB2030" dans le cadre 2024

🔗 [INSCRIPTIONS ICI](#)

WEBINAIRES PASSÉS - REPLAYS



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3 – Modalités de dépôt des demandes



Dépôt du dossier sur Démarches Simplifiées
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Examen en comité départemental
pour les mesures départementales

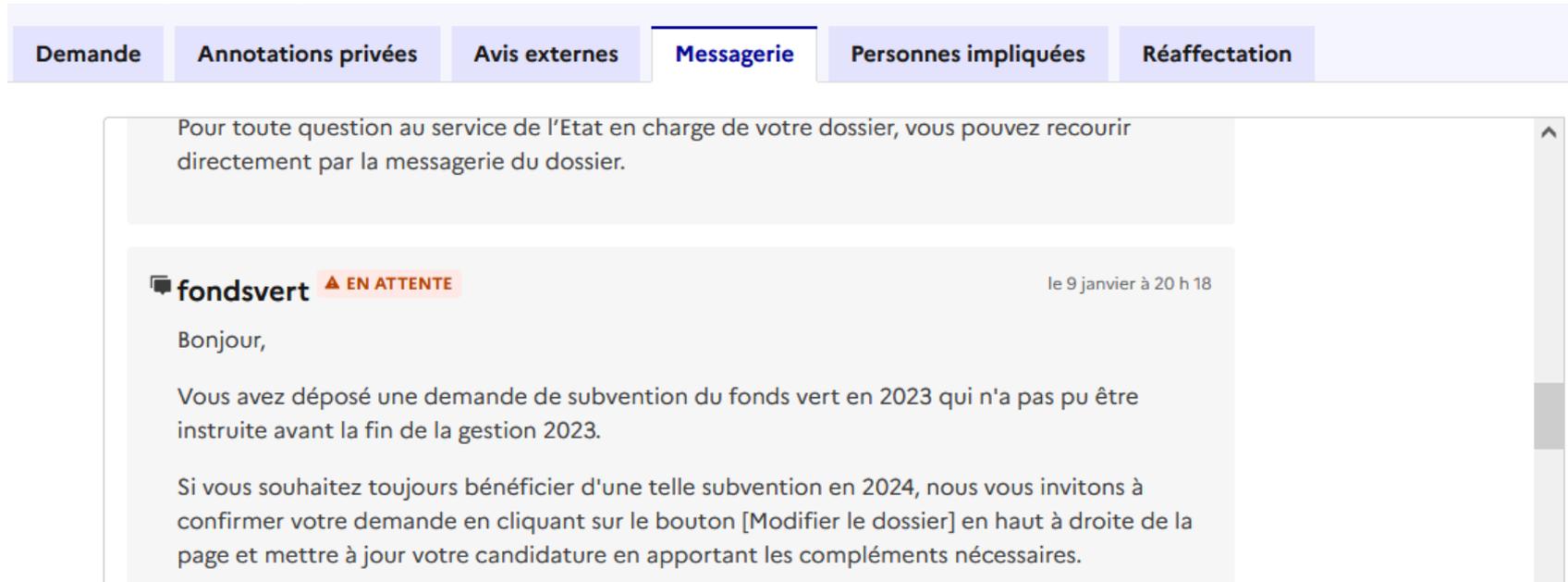
Instruction

Notification sur Démarches Simplifiées

Report des dossiers 2023

Pour les dossiers n'ayant pu être instruits en 2023 (plus de crédits disponibles, dépôt après le dernier comité départemental) → possibilité de report du dossier en 2024

→ Report « automatique » sur DS **mais** nécessité pour le porteur de projet de confirmer le maintien de sa demande en 2024 en mettant à jour le dossier si nécessaire et de vérifier que tous les champs remplis en 2023 ont bien été basculés en 2024.



The screenshot shows a navigation bar with tabs: 'Demande', 'Annotations privées', 'Avis externes', 'Messagerie' (selected), 'Personnes impliquées', and 'Réaffectation'. Below the tabs is a message box with a light gray background. At the top of the message box, there is a header: 'Pour toute question au service de l'Etat en charge de votre dossier, vous pouvez recourir directement par la messagerie du dossier.' Below this is a message from 'fondsvert' with a status 'EN ATTENTE' and a timestamp 'le 9 janvier à 20 h 18'. The message content reads: 'Bonjour, Vous avez déposé une demande de subvention du fonds vert en 2023 qui n'a pas pu être instruite avant la fin de la gestion 2023. Si vous souhaitez toujours bénéficier d'une telle subvention en 2024, nous vous invitons à confirmer votre demande en cliquant sur le bouton [Modifier le dossier] en haut à droite de la page et mettre à jour votre candidature en apportant les compléments nécessaires.'

Messages à l'attention des communes lauréates

- Enjeu de consommation des crédits :
 - >>> incitation des collectivités à solliciter une avance pour chaque projet retenu au titre du fonds vert (15% versés au démarrage effectif des travaux)
- Enjeu de communication :
 - >>> affichage obligatoire sur site – panneaux d'information édités par la préfecture
 - >>> actions de communication à mener, en lien avec les services de la préfecture

Messages à l'attention des communes lauréates



Les services instructeurs par mesure

Axe	Mesure	Instruction
AXE 1	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Préfecture
	Soutien au tri à la source & valorisation des biodéchets	ADEME
	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	DDTM
AXE 2	Prévention des inondations	DDTM
	Prévention des risques d'incendies de forêt	DDTM
	Recul du trait de côte	DDTM
	Fonds de renaturation des villes et des villages	AELB
AXE 3	Recyclage des friches	DREAL
	Développement des mobilités durables en zones rurales	DDTM
	Développement du covoiturage	DDTM
Territoires d'industrie		ADEME
Appui à l'ingénierie de la transition écologique		Préfecture
AXE 4	Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les atlas de la biodiversité communale	OFB
	Protéger et restaurer les espaces naturels	DREAL
	Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire	AELB

Vos contacts départementaux sur le « Fonds vert »

Préfecture : Marie Wencker : sous-préfète référente pour le fonds vert

Préfecture et sous-préfectures d'arrondissement :

- Vannes : Anne-Sophie Sannier, cheffe du SCOPPAT
anne-sophie.sannier@morbihan.gouv.fr
- Lorient : Marie Guigueno, cheffe du BDET
marie.guigueno@morbihan.gouv.fr
- Pontivy : Mikael Pogam
mickael.pogam@morbihan.gouv.fr

DDTM (hors mesure rénovation énergétique) :

- Éric Hennion : directeur adjoint, délégué territorial p.i. de Lorient
eric.hennion@morbihan.gouv.fr
- Anne Bourgin : déléguée territoriale de l'arrondissement de Pontivy
anne.bourgin@morbihan.gouv.fr
- Michel Maria : délégué territorial de l'arrondissement de Vannes
michel.maria@morbihan.gouv.fr



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4 – Échanges